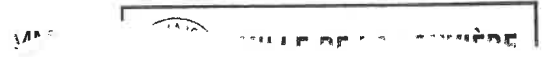


# I. P. F. H.

INTERCOMMUNALE PURE DE FINANCEMENT DU HAINAUT

I G R E T E C



Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir vous faire représenter à l'**Assemblée générale extraordinaire** de notre intercommunale, **le mardi 12 novembre 2019 à 18h00**, en les locaux de l'Administration communale de Boussu, Salle Culturelle (rue François Dorzée 3, 7300 Boussu).

**Point unique de l'ordre du jour :**

Réorganisation de l'actionariat wallon dans le transport d'énergie ;

Nous attirons votre attention sur le fait que, conformément à l'article :

- L1523-12 §1<sup>er</sup>, à défaut de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente, et ce pour chacun des points de l'ordre du jour ;
- L1523-13 §1<sup>er</sup> (alinéas 4 et 5), la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées ;

Nous comptons beaucoup sur votre présence et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

**POUR LE PRESIDENT,**

**R. DURANT**  
Secrétaire général

Annexe(s) : 5 délégations (une version Word est disponible sur [www.ipfh.be](http://www.ipfh.be))  
1 modèle de délibération (une version Word est disponible sur [www.ipfh.be](http://www.ipfh.be))  
1 note explicative sur le point de l'ordre du jour.

→ **Les délégués sont priés de se présenter ½ heure avant l'Assemblée générale afin de signer la liste de présences.**